

## Victoria Must Pay the Price for Authenticity



Photo: Diana Duerksen

**Rogers' Chocolates wins appeal.**

**Rogers' Chocolates gagne son appel**

An arbitration decision leaves the City of Victoria owing \$598,000 to Rogers' Chocolates in compensation for the heritage designation of the interior of its Government Street store. The January arbitration finding also ordered the City to cover 85 per cent of Rogers' legal costs. The decision cannot be appealed.

Council designated the interior of the chocolate

maker's historic retail store early in 2009 to prevent a planned expansion that would have resulted in "unacceptable alterations" to the turn-of-the-century Queen Anne Revival-style building. Although Council granted a tax exemption to the retailer, Rogers' wanted further compensation for a perceived "loss of property value" due to the designation. Under Victoria's 1994 *Local Government Act*, Rogers' had the right to apply for arbitration since it and the City could not agree on a compensation amount.

Councillor Pamela Madoff defended council's designation decision as the right one. She stressed the rarity of the oak, cherry and walnut interior, noting its listing as a designated national historic site. "...There was a principle that needed to be upheld," she said.

The City had proposed an alternative expansion design that Rogers' rejected, which is what led to Council enacting legal protection.

Rogers' is not currently pursuing any store expansion and hopes to be there for another 100 years, said company president Steve Parkhill. "It [the arbitration] is concluded and now we just want to get back to selling chocolates."

The Rogers' arbitration case is a first in British Columbia, and possibly Canada, in that this was the first time the compensation provisions of the *Local Government Act* have been tested. Besides the immediate cost to the City, the case is precedent setting and will likely have a negative impact on Victoria's heritage program in the future.

*Heritage BC, 02/10/10; and Times Colonist, Victoria, B.C., 02/04/10, 02/05/10 and 02/09/10.*



## Another Chance for Nova Scotia's Canso Cable Station



Photo: Commercial Cable Rehabilitation Society

**Canso Cable Station**

**La station de télégraphie de Canso**

The Commercial Cable Station, located in Hazel Hill in Guysborough County, N.S., was home to one of the largest transatlantic cable relay stations in the world. Built in 1888, the massive brick Telegraphers' Hall housed some of the most technologically advanced equipment of its time. More than 14,000 kilometres of cable ran through the build-

ing, facilitating much of the news of world events and communications between Europe and North America. Vacant for over 40 years, it's badly in need of rehabilitation. (See "Architecture and the Information Highway: The Hazel Hill Transatlantic Cable Telegraph Community" in *Héritage*, Vol. X, no. 1, 2007.)

Thanks to the diligent work of the Commercial Cable Rehabilitation Society (CCRS), funding has come from the federal, provincial and municipal

levels of government (\$204,183, \$50,568 and \$28,800 respectively) to support CCRS's rehabilitation plan for the station, which closed in 1962. Two full-time staff have been hired and an office opened nearby.

The first phase of rehabilitation is to implement the sustainability plan. It will entail working on fundraising, membership and tenancy. Over the next year, staff will focus on events and initiatives to raise the funds needed for restoration work; create marketing and communication tools to enhance CCRS members' involvement; and secure tenants that will be critical to the building's continued success. Currently, CCRS is investigating a combination of tenants that include educational services, small business development and government offices.

CCRS is committed to finding uses that will support the ongoing maintenance of the structure and act as an economic catalyst to the community rejuvenation.

*The Griffin, Heritage Trust of Nova Scotia, Vol. 34, No. 4, 12/09; and Guysborough County Heritage Association.*

## Victoria doit payer le prix de l'authenticité

À la suite d'une décision arbitrale rendue en janvier dernier, la ville de Victoria doit 598 000 \$ à Rogers' Chocolates en dédommagement pour la désignation patrimoniale visant l'intérieur de son magasin de la rue Government. L'arbitre a aussi ordonné à la ville de payer 85 % des frais juridiques de Rogers'. La décision est sans appel.

Le conseil municipal a désigné l'intérieur du magasin historique du chocolatier en 2009. Il voulait ainsi prévenir un agrandissement prévu qui aurait entraîné des « modifications inacceptables » au bâtiment de style néo-reine Anne datant du début du siècle dernier. Même si le conseil lui a accordé une exemption de taxes, Rogers' voulait un dédommagement supplémentaire pour réduction perçue de la valeur de la propriété en raison de la désignation. Selon la *Local Government Act* de 1994 régissant Victoria, Rogers' avait le droit de porter l'affaire en arbitrage à défaut d'une entente avec la ville sur le montant du dédommagement.

La conseillère municipale Pamela Madoff a maintenu que la décision de la ville de désigner l'im-

meuble était justifiée. Elle a insisté sur la rareté de l'intérieur paré de chêne, de cerisier et de noyer et sur sa désignation comme lieu historique national. « Il y avait un principe à défendre », a-t-elle dit.

La ville avait proposé un autre plan d'agrandissement, mais Rogers' l'avait rejeté. C'est pourquoi le Conseil avait imposé une protection juridique.

Rogers' n'envisage plus pour le moment d'agrandir le magasin, et espère y rester encore 100 ans, selon le président de l'entreprise Steve Parkhill. « L'arbitrage est terminé, et maintenant nous voulons simplement nous occuper de vendre du chocolat. »

Cet arbitrage est une première en Colombie-Britannique et peut-être au Canada dans le sens où c'est la première fois que les dispositions de la *Local Government Act* concernant le dédommagement ont été mises à l'épreuve. Outre le coût immédiat pour la ville, l'affaire établit un précédent et risque d'avoir un effet négatif sur l'avenir du programme du patrimoine de Victoria.

*Heritage BC, 10/02/10; et Times Colonist, Victoria (Colombie-Britannique), 10/02/04, 10/02/05 et 10/02/09.*



## Une nouvelle chance pour la station de télégraphie de Canso

La Commercial Cable Station, située à Hazel Hill dans le comté de Guysborough (Nouvelle-Écosse) a été une des plus grandes stations-relais télégraphiques transatlantiques au monde. Construit en 1888, le bâtiment massif en brique du Telegraphers' Hall abritait un équipement à la pointe de la technologie de son époque. Plus de 14 000 km de câbles traversaient l'immeuble, facilitant la diffusion des nouvelles des événements mondiaux et autres communications entre l'Europe et l'Amérique du Nord. Inoccupé depuis plus de 40 ans, il a grand besoin de restauration. (Voir « Architecture et autoroute de l'information : Hazel Hill, la collectivité vouée au câble télégraphique transatlantique » dans *Héritage*, vol. X, n° 1, 2007.)

Grâce à la diligence de la Commercial Cable Rehabilitation Society (CCRS), des fonds ont été fournis par les gouvernements fédéral, provincial et municipal (respectivement 204 183 \$, 50 568 \$ et 28 800 \$) à l'appui du plan élaboré par la CCRS pour la restauration de l'immeuble fermé depuis 1962. Deux employés à temps complet ont été engagés, et un bureau a été ouvert à proximité du site.

La première phase des travaux consistera à mettre en place un plan assurant la viabilité du projet. Il comprendra des activités de financement, du recrutement de membres et la recherche de locataires. Dans la prochaine année, le personnel travaillera surtout à des activités et initiatives pour réunir les fonds nécessaires à la restauration, à la création d'outils de marketing et de communication pour stimuler la participation des membres de la CCRS et à la quête des locataires qui seront déterminants pour le succès à long terme du bâtiment. La CCRS envisage actuellement une combinaison de locataires des domaines des services d'éducation, du développement de la petite entreprise et des services gouvernementaux.

La CCRS est déterminée à trouver des vocations qui soutiendront l'entretien continu de la structure et serviront de catalyseur économique au rajeunissement de la communauté.

*The Griffin, Heritage Trust of Nova Scotia, vol. 34, n° 4, 12/09; et Guysborough County Heritage Association.*

## Newfoundland Church Under Siege

Not one but two recent attacks on the old St. Philip's Anglican Church have shocked the small community of Portugal Cove-St. Philip's. (For some background information see "Deconstruction or Demolition: Maritime Churches Under the Gun," *Hēritage*, Vol. XII, No 3, 2009.)

First, the steeple on the 116-year-old church was cut down with a chainsaw in March—the morning after council voted to reject the parish's application to demolish the deconsecrated Gothic-style building. Following the steeple incident, the Town designated the church a municipal heritage structure at an emergency meeting; posted security

Synod of Eastern Newfoundland and Labrador to try and come up with an interim solution amongst themselves.

However, just days after the injunction request was set aside, residents stopped a parishioner—who is also a municipal councillor—from removing the pews from the church interior. Members of the volunteer group Church By The Sea, which is trying to preserve the building, blocked his truck from leaving with the now-dismantled pews until police arrived. Royal Newfoundland Constabulary officers ordered the pews put back, but did not lay any charges.

"It is obvious that in our understanding this person was doing something against the law and probably should have been arrested or charged on the spot," said Stephen Sharpe, president of the Church by the Sea Committee. It is up to the owner, in this case the diocese, to press charges.

Mr. Sharpe said he was encouraged to hear the two sides were talking again. He would like some resolution that would see the steeple reinstalled. The Church By The Sea Committee has hired a lawyer and hopes to be included in the discussions. In the meantime, the mayor and council have authorized the group to provide volunteer security at the site.

*CBC News, 03/31/10, 04/09/10, 04/19/10; and Evening Telegram, St. John's, Nfld. and Lab., 04/10/10 and 04/16/10.*



Photo: Town of Portugal Cove

### Church by the Sea

outside the building; and requested a temporary injunction to prevent further demolition.

The temporary injunction order asked that the defendants cease and desist actions or applications that would further damage or demolish the church and steeple. It requested they preserve those structures, and that the parish and diocese consider proposals pertaining to the preservation of the church as a heritage property.

In April a Newfoundland Supreme Court justice postponed his decision on the matter, ordering lawyers for the Town, the parish and the Diocesan

## Une église de Terre-Neuve en état de siège

Ce n'est pas une mais deux attaques récentes portées contre l'ancienne église anglicane St. Philip's qui ont secoué la petite localité de Portugal Cove-St. Philip's. (Pour situer le contexte, voir « Déconstruction ou démolition : églises des Maritimes au pied du mur », *Héritage*, vol. XII, n° 3, 2009.)

Premièrement, le clocher de l'église de 116 ans a été coupé à la tronçonneuse en mars – le matin après que le conseil municipal avait voté contre la demande introduite par la paroisse en vue de démolir l'immeuble gothique désacralisé. Ensuite, au cours d'une réunion d'urgence, la municipalité a désigné l'église comme structure du patri-

moine municipal; elle a aussi posté des gardiens à l'extérieur du bâtiment, et elle a demandé une injonction provisoire contre la poursuite de la démolition.

Neuve a différé sa décision sur l'affaire, ordonnant aux avocats de la municipalité, de la paroisse et du Synode diocésain de l'est de Terre-Neuve-et-Labrador de tenter d'en arriver entre eux à une solution intérimaire.

Cependant à peine quelques jours après que la demande d'injonction a été suspendue, des résidents sont intervenus pour empêcher un paroissien – qui est aussi un conseiller municipal – d'emporter des bancs de l'église. Des membres du groupe bénévole Church By The Sea, qui tente de préserver le bâtiment, ont bloqué le départ de son camion chargé des bancs démontés, en attendant l'arrivée de la police. Les agents de la Force constabulaire royale de Terre-Neuve ont exigé la remise en place des bancs mais n'ont pas porté d'accusations.

« Il est évident qu'à notre avis cette personne commettait un acte illégal et aurait probablement dû être arrêtée ou accusée sur le champ », a déclaré Stephen Sharpe, le président du comité de Church By The Sea. Il revient au propriétaire, c'est-à-dire le diocèse, de porter des accusations.

M. Sharpe a affirmé avoir été encouragé d'apprendre que les deux parties avaient repris le dialogue. Il souhaiterait une entente selon laquelle le clocher serait remis en place. Le comité de Church By The Sea a engagé un avocat et espère participer aux discussions. Entre-temps, le maire et le conseil municipal ont autorisé le groupe à veiller à la sécurité des lieux à titre bénévole.

*CBC News, 10/03/31, 10/04/09, 10/04/19; et Evening Telegram, St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador), 10/04/10 et 10/04/16.*



Photo : Winston Flander

### L'église en bord de mer

moine municipal; elle a aussi posté des gardiens à l'extérieur du bâtiment, et elle a demandé une injonction provisoire contre la poursuite de la démolition.

L'injonction provisoire demandée aurait obligé les intimés à cesser toute action ou demande qui endommagerait davantage ou démolirait l'église et le clocher. Elle aurait aussi voulu qu'ils préservent ces structures, et que la paroisse et le diocèse étudient des propositions visant la préservation de l'église en tant qu'immeuble patrimonial.

En avril, un juge de la Cour suprême de Terre-